

POURQUOI NE PAS LA PAYER?

Personne ne sait où flotte l'iceberg enveloppé de brouillard avant qu'il n'apparaisse sous la proue du navire. Alors, à moins qu'il n'y ait une assurance, la perte est énorme. Personne ne sait quand un décès se produira dans le monde des affaires, il peut d'abord frapper votre maison.

Pourquoi ne pas payer la bagatelle qu'il en coûterait pour assurer absolument la continuation de votre entreprise quoi qu'il puisse arriver?

LA POLICE DE PROTECTION DES ASSOCIATIONS de la "CANADA LIFE"

est la sauvegarde idéale.

La brochure "La Sauvegarde de vos affaires" contient des choses intéressantes à ce sujet. Elle est donnée gratuitement sur demande.

HERBERT C. COX,

Président et Gérant-Général.

AUTOMOBILES

Assurance
Couvrant
Contre

L'Incendie, l'Explosion, la Responsabilité Publique, le Vol, le Transport, la Collision, les Dommages matériels à autrui.

Accidents, Maladies, Bris de Glaces, Vol, Attelages, Responsabilité de Patrons et Publique, Garantie de Contrats, Cautionnements Judiciaires, Fidélité des Employés.

LA PREVOYANCE

160 St-Jacques, Montréal

J. C. GAGNE, Gérant-Général

Tél. Main 1626

Liverpool-Manitoba, \$4,639,632 ; London Mutual, \$1,927,798; Montreal-Canada, \$3,167,686; North Empire, \$27,312; Occidental, \$2,692,715; Pacific Coast, \$2,013,488; Rimouski, \$28,825,327; Western, \$21,506,473. —Total, \$120,370,748.

LE BON PERE ASSURE SA VIE

Le bon père de famille assure sa vie; il n'y a que les gens mesquins qui ne s'assurent pas.

Le jour est proche où ce sera un crime pour un homme de ne pas s'assurer.

On tient pour suspect, aujourd'hui, l'homme qui a une famille et qui néglige son premier devoir, celui de pourvoir convenablement aux besoins de sa famille, après sa mort.

Il viendra un jour—qui n'est pas éloigné—où tout homme dont la vie n'est pas assurée sera banni de la société.

Aujourd'hui la société refuse de tolérer un homme qui néglige de pourvoir aux besoins de ses enfants pendant sa vie.

Demain la société refusera de tolérer l'homme qui négligera de pourvoir aux besoins de ses enfants après sa mort.

LES TRIBUNAUX

Suite de la page 19.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT. — PROVINCE DE QUEBEC.

J. B. Pelletier vs. Max. Lefebvre, La Prairie, \$17.
Mt. Collection Co. vs. Oct. Leclerc, La Prairie, \$51.
J. Holmes vs. Magloire Larocque, Maisonneuve, \$7.
J. A. Cartier es-qual. vs. J. Daignault, Saint-Zotique, \$15.

M. Mauseau vs. D. Lamouche, Montréal-Est, \$25.
J. E. Paré vs. D. Peloquin, Notre-Dame-de-Grâces, \$60.
J. Vaughan vs. Thos. Taylor, East Greenfield Park, \$21.
J. H. David vs. J. E. Robin, Rosemont, \$39.
Goodwins Ltd. vs. A. Currie, Montréal-Ouest, \$15.
Beaudoin Ltée vs. L. R. Monast, Mont Johnson, \$15.
Beaudoin Ltée vs. Alp. Desjardins, Sainte-Rose, \$17.
J. Desjardins vs. E. Chartrnd, Sainte-Rose, \$17.
J. Desjardins vs. Art. Labelle, Sainte-Rose, \$19.
J. Desjardins vs. Oslas Fillatrault, Sainte-Rose, \$13.
The Frost and Wood Co. Ltd. vs. Germain Perrault, Warwick, \$22.
Renfrew Machinery Co. Ltd. vs. Norbert Michaud, Wickham, \$38.
A. Gagnon et al. vs. Jos. Bouchard et Jos. Bouchard, Eboulements, \$33.
D. G. Glamon vs. H. Cattrell, Westmount, \$76.
The Abdelmour and Bouziano In. Co. vs. H. T. Keating et E. J. Salhani, Maisonneuve, \$28.
A. Sicotte et al. vs. John Robinson, Maisonneuve, \$99.
McClary Mfg. Co. vs. J. A. Beaudry, Saint-Marc de Cournoyer, \$28.
The Frost Wood Co. vs. Jos. Bates, Crystal Falls, \$29.
The East End Delivery Stable Co. vs. Alex. Lefebvre, Saint-Hilaire, \$10.
Mme S. Brunet vs. S. Brisebois, Pointe-Claire, \$99.
M. Vineberg vs. P. Crinuto, Lachine, \$28.

JUGEMENTS RENDUS EN COUR DE CIRCUIT — PROVINCE DE QUEBEC

Ville de Lachine vs. H. J. Norton et Melbourne B. Moore, Lachine, \$38.
C. Chevalier vs. Trefflé Auger, Maisonneuve, \$48.
I. Trudeau vs. Ls. Girard, Stanbridge, \$35.
I. Trudeau vs. A. Loïselle, et C. Loïselle, Dudham, \$50.
J. D. Paterson vs. Art. Leprohon, La Tuque, \$32.
M. Moody and Sons, vs. J. Bourdon, Boucherville, \$32.
M. Moody and Sons vs. F. Dolbec, Stratford Centre, \$39.

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés